

DÉLIBÉRATION n° CA-16-11-2018-09 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 novembre 2018

Elections de deux représentants des usagers du Conseil d'administration
de l'université de Poitiers pour siéger au Comité électoral consultatif de l'Établissement

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Sont élus pour siéger au Comité électoral consultatif de l'Établissement en qualité de représentants des usagers du Conseil d'administration de l'université de Poitiers :

Madame Marine PIERONNE, *en qualité de titulaire*
Monsieur Hugo CARL, *en qualité de suppléant*

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 16 novembre 2018
Le Président de l'Université de Poitiers


Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

30. NOV. 2018

Direction des affaires juridiques

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le